

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.)

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA des Alpes
Nom du Rallye :	Rallye Régional Gap Racing
Date :	31 juillet – 1 ^{er} août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC coeff 1 Challenge VHC pilotes et copilotes Ligue PACA
Participation étrangère autorisée ?	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	MARCELLIN Jean-Jacques, Président
Téléphone :	06 30 24 79 89
Mail :	asadesalpes@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	MARCELLIN Jean-Jacques
Membres :	Voir RP moderne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	25 bis Avenue François Mitterrand 05000 GAP
Téléphone :	06 30 24 79 89
Mail:	asadesalpes@gmail.com
Permanence du Rallye :	Quattro Gap
Lieu, date, horaire :	Pendant la durée de l'épreuve
Organisateur technique	
	ASA des Alpes

Adresse :	25 bis Avenue François Mitterrand 05000 GAP
Téléphone :	06 30 24 79 89
Mail :	asadesalpes@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	15 mai 2026
Ouverture des engagements	15 mai 2026
Clôture des engagements	24 juillet 2026
Parution du carnet d'itinéraire	1 ^{er} juin 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	26 juillet 8 h – 15 h à La Bâtie Neuve
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	26 juillet de 8 h à 12 h de 14 h à 17 h et 31 juillet de 8 h à 12 h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap de 13 h 30 à 15 h 00
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap de 13 h 45 à 15 h 15
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap après les vérifications
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap à 16 h 00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap à 17 h 00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap à 17 h au Quattro
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	31 juillet à Gap à 18 h 00
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{er} août à Gap 30' après la dernière voiture
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{er} août à Gap 16 h 00
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{er} août à Gap centre Autovision
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{er} août à Gap / Quattro 16 h 30
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	1 ^{er} août à Gap / Quattro 19 h 00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Annick PECOUT, Marie-Paule ALAIN, Michel BONZOM

Directeur de Course : Thierry HERITIER

Directeurs de Course Adjoints : Adrien AGIER

Médecin Chef :

Commissaire Technique responsable : Bertrand FRANCOU

Commissaires Techniques : Lismon LAMBERT (VHC), Marc MAIANO, Dominique TURPIN, Daniel CASOLARI

Chargés des relations avec les concurrents : Nathalie PERRIN, Sylvie SIMON, Floréal PITARCH

Chargés des relations avec la presse : Jean BEVERRAGI

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional GAP RACING doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 24 juillet 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures maximum**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € (-10% pour les équipages 100% licenciés à l'ASA des Alpes, soit 288 €)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au parking du « 750 » à La Bâtie Neuve du vendredi 31 juillet 12 h au samedi 1^{er} août 19 h.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Gap Racing représente un parcours de 122,814 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,173 km.

Les épreuves spéciales sont : Les Santons, La Rochette, Col du Tourrond

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes et Trophées : des trophées récompenseront tous les participants.